

JEAN-BAPTISTE EDMOND et Marie Kelly Leurs enfants et leurs descendants

Robert HÉMOND (5088)

QUI N'A PAS entendu prononcer un jour ou l'autre le nom de EMON? Combien cependant, surtout parmi ceux qui le portent, peuvent identifier avec certitude la souche qui est la leur? Il en est au moins six qui se sont enracinés au Québec et qui ont étendu leurs rameaux bien au-delà de ses frontières.

Le département de la Charente-Maritime pour sa part, avec La Rochelle comme préfecture, a fourni trois pionniers. De l'Île de Ré est venu René qui a épousé Marie La Faye, à Québec, en 1663; Pierre est parti de Rochefort et a épousé Agnès Grondin à la Rivière Ouelle en 1690 et Jean-Samuel Aymong a quitté Saint-Jean-D'angély et a épousé Marie-Anne Ménard au Sault-au-Récollet, en 1783.

Puis, à quelque 250 km plus à l'est, Tulle, préfecture de la Corrèze, d'où est originaire Jean-Baptiste qui a pris pour femme Marie-Madeleine Périllard à Montréal en 1741; et l'Acadie, avec Jean et Marie Blanchard établis à Saint-Vallier avant 1767, ont également contribué à répandre le patronyme EDMOND.

Si toutes ces branches ont poussé des rameaux à Montréal et dans la région, une autre, transplantée à Québec et retransplantée à Montréal, a étendu les siens aussi bien au-delà qu'en deçà de la frontière ontarienne. Cette famille n'a toutefois que le nom de commun avec les précédentes: au nombre des survivants déplacés ou déportés de l'atroce guerre que se sont livrée, par tribus interposées, Français et Anglais à la fin du dix-septième siècle, figure l'ancêtre de la sixième branche, JEAN-BAPTISTE EDMOND.

Il sera ici question de lui, ainsi que de ses enfants. Ses descendants se sont répandus dans les comtés de Soulanges, de Beauharnois et de Gatineau, tout en revenant à Montréal.

* * *

Jean-Baptiste Edmond

Le nom de *Jean baptiste edmon* apparaît pour la première fois en Nouvelle-France, le 5 novembre 1695, dans l'acte de baptême de sa fille Marie-Marguerite. Il figure de nouveau dans les registres¹, treize jours plus tard, lors-

que *Jean baptiste aidmont* présente Charles-Jean sur les fonts baptismaux et c'est *Jean baptiste edmon* qui fait baptiser un troisième enfant le 11 février 1697. Dans la marge des trois actes, on y a inscrit *Edmont, Edmond et Edmon*. À la sépulture de Charles-Jean, le 28 novembre 1695, Jean-Baptiste est dit *aidmont* alors que le nom de *Aimont* dans la marge est mis entre parenthèses pour être remplacé par *Edmund*. Quelles que soient les variations orthographiques de son nom, le nouveau venu à Québec est connu de son vivant sous le patronyme EDMOND et son épouse, dont le nom accompagne le sien dans tous les actes, est appelée *Marie quelay, chelay* ou *Kelet*. C'est peut-être ce qui a incité Mgr C. Tanguay à consacrer une entrée, dans son dictionnaire², à *EDMUND Jean et KELLY Marie*.

Non seulement la consonnance de ces patronymes laisse soupçonner leur origine étrangère, mais l'acte de baptême de leur fille aînée le révèle d'une façon explicite :

Bapt. *Le cinquiesme jour du mois de novembre de l'an 1695 a été baptisée par moy françois Dupré curé de québec marie marguerite âgée de dix sept mois ou environ née en la nouvelle Angleterre fille de Jean baptiste edmon et marie que-Edmont Angloise lay sa femme le parain a été claude simbola et la marraine marie Lasnon femme de pierre ferret lesquels ont déclaré ne scavoir signer*

françois Dupré

De tous ceux qui sont venus de la Nouvelle-Angleterre, Jean-Baptiste Edmond et Marie Kelly ne sont pas les premiers à fouler le sol de la Nouvelle-France. Déjà en 1692, le gouverneur de Frontenac et l'intendant Bochart de Champigny se plaignaient au ministre du Roi d'avoir eu *assez de peine jusqu'ici de contenir les Anglais prisonniers ou rachetés d'entre les mains des Sauvages*³. Aux requêtes présentées en 1691 par le gouverneur de Boston et le Sieur de Nelson de leur donner *la liberté de retirer leurs captifs d'entre les mains des Sauvages*⁴, le ministre répondait l'année suivante qu'il fallait procéder à des échanges⁵, ordre qu'il répétait en 1693 : *Vous devez garder les prisonniers que vous pourrez faire sur les Anglais pour parvenir plus facilement à les obliger à relâcher les nôtres*⁶. Québec était alors devenu, depuis quelques années, un havre pour les prisonniers faits en la Nouvelle-Angleterre.

Mais, en cet automne 1695, . . . *sur la demande que le gouverneur de Boston lui avait faite l'automne dernier de traiter . . . de l'échange des prison-*

(1) Notre-Dame, Québec.

(2) Tanguay, Mgr Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes-françaises*, Eusèbe Senécal, 1871, I, 223.

(3) Frontenac, 15 novembre 1692, RAPQ, 1927-1928, 111.

(4) Frontenac au Ministre, 20 octobre 1691, RAPQ, 1927-1928, 72.

(5) Ministre à Frontenac, avril 1692, RAPQ, 1927-1928, 136.

(6) Ministre à Frontenac, 1693, RAPQ 1927-1928, 136.

niers⁷, vingt-deux sont rendus à Matthew Carey, chargé par le gouverneur Stoughton de les rapatrier. Ce *gentilhomme* rapporte un message du gouverneur de Québec à son homologue de Boston: *Je ne laisse pas par avance de vous renvoyer, écrit-il, tous ceux qui se sont trouvés en volonté de s'en retourner*⁸. Tous ne sont donc pas partis et, effectivement, au moins quarante-deux *restent aux mains des Français du Canada*⁹, d'après une liste qu'en a dressée Matthew Carey. Ils sont tous originaires de la Nouvelle-Angleterre. Comme les noms de Jean-Baptiste Edmond et de Marie Kelly n'y figurent pas, il paraît à peu près certain que leur apparition à Québec est postérieure à cet échange, survenu vers le 10 octobre. Qui sont-ils et d'où précisément viennent-ils?

Emma Coleman¹⁰, à la suite de recherches poussées pour identifier et retracer les familles de ces prisonniers, a trouvé les noms de Robert Edmunds et de Reynald Kelly au nombre de ceux qui avaient prêté le serment de fidélité à Pemaquid, en 1674. Le Maine et le New Hampshire avaient été des pays d'élection de *marchands et d'ambitieux rejets de la petite noblesse qui envoyaient ou amenaient avec eux des groupes de pêcheurs et de manoeuvres*¹¹. Pemaquid, où les Anglais avaient construit un fort, était en quelque sorte devenu le chef-lieu de la région de Sagadahoc, la plus orientale des colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre. Les tentatives faites pour y installer un gouvernement avaient rencontré des difficultés presque insurmontables. Aussi, le gouvernement de Boston était intervenu et exigea que les officiers du nouveau comté de Devon¹² fussent choisis parmi ceux qui auraient prêté le serment de fidélité. C'est alors que Robert Edmunds et Reynald Kelly ont représenté Sagadahoc et Monhegan sur les bancs de la cour de Pemaquid¹³.

Bien que rien ne permette de soutenir ni d'infirmer que Robert Edmunds et Reynald Kelly aient eu quelque lien de parenté avec Jean-Baptiste Edmond¹⁴ et Marie Kelley, il est cependant des indices qui en rendent l'hypothèse vraisemblable. L'âge de 10 et 13 ans qu'auraient eu, en 1674, Jean-Baptiste et Marie, d'après leur acte de sépulture — ils seraient respectivement nés en 1664 et 1661 —, correspond assez bien à celui d'éventuels enfants de ces adultes d'âge mur. Si Jean-Baptiste était *cordier de vocation* comme le déclare le contrat de mariage de son fils, ce métier répond bien à l'une des occupations des

(7) Frontenac au Ministre, 4 novembre 1695, RAPQ, 1928-1929, 278.

(8) Frontenac à Stoughton, octobre 1695, Manuscrits, II, 193; (Coleman, 10 oct.)

(9) Coleman, Emma Lewis, *New England Captives carried to Canada*, The Southworth Press, Portland, 1925, I, 74.

(10) Coleman, II, 931, 932.

(11) Research, 99.

(12) Research, 99: *La masse de ces émigrants est venue des comtés du Sud-Ouest de l'Angleterre: Cornwall, Devon, Dorset, Somerset.*

(13) Register, 1965, 18: *The «Eastern Lands» of New Plymouth and Massachusetts Bay* by Anne Borden Hardin.

(14) Tanguay, I, 223, le fait naître en Angleterre.

habitants de Sagadahoc. Situé sur la côte de l'Atlantique, Sagadahoc comptait déjà, vers 1650, 20 fermiers et 10 bateaux, affirme Silvanus Davis¹⁵. Rien d'autre ne permet, pour le moment, de remonter plus loin et de répondre aux questions posées.

L'établissement des colonies anglaises a été difficile et les habitants de la Nouvelle-Angleterre ont eu à subir les assauts des Abénaquis dont leurs révoltes, écrit Sylvester, procédaient *des abus commis à leur endroit par les premiers navigateurs, puis du mépris de leurs droits par les colons*¹⁶. La guerre éclata le 11 août 1676. Les Abénaquis répandirent la dévastation et semèrent une terreur telle que la population de la région de Sagadahoc dut se replier sur des villes et agglomérations en direction de Boston. Les Anglais *s'adonnèrent à un commerce méprisable, l'esclavage des Sauvages capturés*¹⁷. Affaiblis, les Abénaquis ont cessé les hostilités. Mais *pendant ces années le Sauvage a cherché l'occasion d'étancher sa soif d'adéquate revanche*¹⁸. Et en 1688, les Anglais de la Nouvelle-Angleterre voyaient partout des ennemis qui semaient la destruction et la mort. Le Roi de France se disait *bien aise de profiter de leur haine pour les Anglais . . . pour les employer à faire une forte et continuelle guerre*¹⁹ et *on ne saurait dire, écrit Frontenac, les ravages que ces Sauvages font à cinquante lieues autour de Boston*²⁰. Villebon, de son côté, écrit que *depuis deux ans nos sauvages alliés ont ruiné et brûlé plus de trente lieues de pays depuis le fort de Pemaquid en tirant du côté de Boston*²¹. Et Champigny déclare au ministre *que toutes les campagnes étaient abandonnées, que les vieillards, femmes et enfants étaient retirés à Boston et à Manhate*²². Le territoire fut entièrement abandonné *après la destruction des villes par les Indiens en 1690*²³. De ceux qui ont survécu à ces massacres, un bon nombre étaient faits captifs et devaient, dans une marche plutôt forcée, suivre leurs rudes vainqueurs vers une destination pour eux inconnue. Jean-Baptiste Edmond et Marie Kelly venaient d'être définitivement arrachés aux leurs, à leur village, à leur pays.

Leur arrivée à Québec à l'automne de 1695 était-elle le terme d'une longue randonnée qui suivit immédiatement leur capture? Une réponse affirmative permettrait de conclure qu'ils ont été récemment enlevés avec leur enfant. Mais si leur capture remontait à quelques années, il y aurait lieu d'imaginer que

(15) Register, 1965, 16-17.

(16) Sylvester, Herbert Milton, *Indian Wars in New England*, Boston, Clarke, 1910, II, 204 et 194.

(17) Sylvester, II, 445.

(18) Sylvester, II, 393.

(19) Mémoire du Roi à Frontenac, 7 avril 1691, RAPQ, 1927-1928, 55.

(20) Frontenac au Ministre, 10 mai 1691, RAPQ, 1927-1928, 61.

(21) Manuscrits, II, 47.

(22) Manuscrits, II, 59.

(23) Register, 1965, 17.

traînés dans les bois, ils ont été confinés dans un village et confiés à une personne, comme c'était la coutume chez ces Indiens. Leur séjour pouvait durer des années où certains y étaient durement traités et parfois même battus²⁴. Si les femmes portaient un enfant qui les gênaient dans leur marche, elles pouvaient se le voir arracher pour être tué²⁵, et la jeune mère, obligée d'accoucher, devait le faire en plein air, même en hiver²⁶. C'est à la suite d'une telle aventure que des prisonniers, conduits et vendus à Québec suivant l'expérience de Grace Hegeman, étaient bien traités, obtenaient leur liberté et une allocation de subsistance²⁷.

Une telle assistance paraît tout-à-fait plausible car, dès 1692, Frontenac et Champigny se plaignaient que *la nourriture et l'entretien de l'assez grand nombre de prisonniers anglais . . . leur avaient été fort à charge*²⁸. Si, d'autre part, le gouvernement de la Nouvelle-France n'avait pas apporté son soutien à Jean-Baptiste Edmond, comment aurait-il pu, en moins d'un an seulement après son arrivée à Québec, payer à l'avance neuf cordons de bois? Il a, en effet, fait assigner un nommé Lacroix à comparaître . . . *pour être condamné, rendre et restituer sept cordons de bois de chauffage qui manquaient sur neuf qu'il lui devait livrer et qui lui ont été payés*²⁹.

Jean-Baptiste Edmond et Marie Kelly semblent avoir pris le parti de s'établir en Nouvelle-France. Après un nouvel échange de prisonniers, en 1698, Frontenac et Champigny écrivent au ministre que les *envoyés de M. de Bellomont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre . . . ont repris ceux (des prisonniers) qu'ils avaient parmi nous à la réserve de quelques-uns qui sont établis dans la colonie et qui ont embrassé la religion catholique*³⁰. Jean-Baptiste et Marie ne sont pas partis et ne se sont pourtant pas convertis: leurs noms ne figurent pas au *Registre des abjurations*³¹. S'ils l'avaient fait au cours d'un séjour dans un village indien, ou ailleurs, ils y auraient par la même occasion fait baptiser leur fille sans attendre d'être à Québec. Et si leur premier geste à Québec est de la porter à l'église, ne peut-on pas présumer qu'ils étaient déjà catholiques. Cette prétention paraît d'autant plus fondée que certains actes insistent pour affirmer que Marie Kelly est irlandaise (Kelly: *un surnom irlandais distinctif*³²) comme si on assimilait irlandais et catholique.

(24) Coleman, I, 172.

(25) Coleman, I, 237.

(26) Coleman, I, 272.

(27) Coleman, I, 172.

(28) Frontenac et Champigny au Ministre, 11 novembre 1692, RAPQ, 1927-1928, 125.

(29) Le Pallieur, 3 novembre 1696.

(30) Frontenac et Champigny au Ministre, 15 octobre 1698, RAPQ, 1928-1929, 370-371; Manuscrits, II, 309.

(31) Archives de l'Archevêché de Québec.

(32) Delquest, Augustus Wilfrid, *Those Names of Ours*, Thomas Y. Crowell Co., N.Y., 1938: 181 *Kelly, a distinctive Irish surname*; 118 *Edmund, Edmunds, a Saxon personal name*.

S'il est vrai qu'*aussi tôt qu'en 1650, il était de pratique courante pour les Irlandais de voyager dans de légères embarcations, des ports d'Irlande pour Liverpool, et d'emprunter ensuite des vaisseaux plus grands pour le long voyage vers l'Amérique*³³, il n'est pas étonnant de trouver, en Nouvelle-Angleterre, des colons de religion catholique. Est-ce le fait de n'avoir pas été comptés au nombre de ceux *qui ont embrassé la religion catholique* que Jean-Baptiste et Marie Kelly ne jouiront pas des avantages accordés à ceux *qui vous supplient . . . de leur accorder des lettres de naturalité afin de pouvoir être réputés Français*³⁰. Effectivement, lorsque *Sa Majesté leur envoie les lettres de naturalité qu'elle a accordées aux anglais Catholiques*³⁴, douze ans plus tard, leur nom n'y figure pas³⁵.

Pendant quinze ans, de 1697 à 1712, le plus grand silence entoure leur existence. Le recours de Jean-Baptiste Edmond aux services de Me Du Breuil, notaire du Séminaire, peut laisser croire qu'il fut lui-même à l'emploi de cette institution. Un acte, où son fils est dit natif de Saint-Joachim, peut renforcer cette présomption que Jean-Baptiste aurait pu être engagé à la ferme de Saint-Joachim. Mais les Archives du Séminaire, d'une part, ne mentionnent rien à son sujet et Mgr Gosselin, qui a copié les engagements dans les livres de compte, d'autre part, n'ouvre son cahier que le 9 avril 1705 et explique les lacunes subséquentes par le fait que *le brouillard entre 1711 et 1715 n'a pu être retrouvé*³⁶. Rien ne s'oppose à ce que Jean-Baptiste ait consacré ses premières années à Québec au service du Séminaire pour s'adonner par la suite à l'exercice d'un autre métier. On peut alors ajouter foi à la déclaration inscrite au contrat de mariage de son fils, à savoir que son père a exercé le métier de cordier, c'est-à-dire qu'il était un ouvrier capable d'assurer, par filage et par torsion de fils, la fabrication de cordes. On ne saurait toutefois préciser s'il fut un artisan indépendant ou un employé de l'État ou de quelque entreprise maritime. Dans tous les cas, ce qui est certain c'est que Jean-Baptiste a mené la vie simple de tout citoyen honnête que la justice ne poursuit pas et que l'histoire ignore.

En 1712, un événement tire la famille de l'ombre: le 12 juin, Jean-Baptiste reçoit le notaire à sa résidence de la rue Champlain pour rédiger le contrat de mariage de sa fille aînée. Ce jour-là, Marie-Marguerite et Joachim Marec dit Lamontagne, soldat de la compagnie de Tonty, s'engagent à vivre sous le régime de la communauté de biens³⁷ et, le lendemain, ils se promettent fidélité, en l'église Notre-Dame³⁸. Jean-Baptiste Edmond aura la joie de voir un petit-fils, un petit François³⁹. Son bonheur sera de courte durée puisqu'il s'éteindra,

(33). Research, 344-345.

(34) Ministre à Vaudreuil, 10 mai 1710, RAPQ, 1946-1947, 376.

(35) Insinuations, mai 1710, 119-121.

(36) Archives du Séminaire de Québec, *Manuscrits* 435, p. 55.

(37) Du Breuil, 12 juin 1712.

(38) Notre-Dame, Québec, 13 juin 1712.

(39) Notre-Dame, Québec, 2 juin 1713.

le 23 février 1715, laissant, outre sa femme et ses deux filles de 21 et 18 ans, un fils de 17 ans dont les registres taisent la naissance⁴⁰. Ils perpétuent par contre les derniers moments du père:

S. *Le 24e fevrier 1715 a été inhumé dans le cimetiére de cette paroisse Jean Baptiste Edmond âgé d'environ cinquante ans decedé le jour precedent après avoir reçu les sacremens de l'Église; ladite paroisse et Chanoine de la Catedral en presence de M^{rs} LePage et Jorian Ecclesiastiques.*
Goulven Calvarin ptré

Marie Kelly, de son côté, survivra plus de vingt-cinq ans à son mari. Il n'en sera plus fait mention, sauf dans quelques rares affaires de famille et dans les registres qui retiennent la date ultime de son existence:

+ *Le vingt septieme juin mil sept cent quarante et un a été inhumé dans le cimetiére le corps de Marie Quelé agée de quatre vingts ans irlandoise veuve de Jean Baptiste Emond decedée le jour precedent après s'être confessée . . .*

* * *

Marie-Marguerite et Marie-Madeleine

Des trois enfants de Jean-Baptiste Edmond, seules ses deux filles passent toute leur vie à Québec. La seconde, Marie, baptisée Marie-Claire et prénommée Marie-Madeleine dans certains actes notariés, s'inscrit, le 26 juillet 1715 dans la *Confrérie de Sainte-Anne*⁴¹. Le 27 octobre suivant, elle passe un contrat de mariage avec Jacques Cotard, fils d'un maître de barque de Brouage, âgé d'environ 28 ans. *Comme le futur époux espère de faire voyage avant la célébration dudit mariage a, au cas qu'il vint à mourir . . . fait donation de tout ce . . . qui se trouve lui appartenir en ce pays à ladite épouse*⁴². Cette clause ne sera pas exécutée puisqu'il revient et célèbre son mariage le 20 janvier 1716. Comme elle vient de changer d'état civil, Marie s'inscrit de nouveau dans la Confrérie, mais sous le nom de *Baptiste, Marie, femme La Cotar*.

En cette même année, Marie est, comme sa soeur Marguerite, recensée sous le patronyme de *Baptiste*, toutes les deux habitant la rue De Meules et Champlain, à deux portes l'une de l'autre, sous les numéros de famille

336 Jacques Cotard	24 ans	340 Joachim Marec	cabaretier	40 ans
f. Marie Baptiste	20 ans	f. Marguerite Baptiste		22 ans
		enf. François		3 ans
		Marie		1 1/2 an

(40) Registres, 191: *Les registres de 1691 à 1727 manquent aux archives paroissiales de Saint-Joachim*. Il en est de même aux archives judiciaires.

(41) *Cahier de la Confrérie de Sainte-Anne*, Séminaire de Québec, *L'Ancêtre*, III, 359.

(42) Du Breuil, 27 octobre 1715.

Il est par ailleurs des silences qui intriguent : il est possible de repérer le nom de leur mère, alors âgée d'environ 55 ans, et son fils de 18 ans n'est mentionné nulle part. On trouve toutefois un domestique, dans la maison de la veuve Marie-Catherine Ruelle d'Auteuil et de son frère de la rue Saint-Louis, du nom de *Jean-Baptiste 19 ans*⁴³. Serait-il le frère des soeurs *Baptiste*?

Un événement tragique frappe la famille Marec, en juillet 1719. Marie-Marguerite est prévenue de la disparition de son mari dans les eaux du fleuve. Il n'est découvert et inhumé qu'une quinzaine de jours plus tard⁴⁴. Elle reste avec trois enfants de six, quatre et un an et en porte un quatrième⁴⁵. Elle se remariera le 7 janvier 1721 avec Pierre Depois, âgé de 36 ans⁴⁶ et originaire de Saint-Médard de Paris. En mai 1723, les époux Depois sont élus tuteurs des enfants Marec et, en novembre, il est procédé à un inventaire des biens de la communauté du défunt⁴⁷. Cordonnier à ce moment, Pierre Depois dit Parisien sera tour à tour cabaretier⁴⁸, garde du port⁴⁹, aubergiste⁵⁰ pour reprendre son métier de cordonnier en 1736⁵¹ avant de revenir à l'auberge⁵². Au cours de leurs quinze premières années de mariage, les Depois ont perdu six de leurs sept enfants⁵³, dont trois au cours de l'épidémie d'avril-mai 1733⁵⁴ et ont marié à Pierre Courtin⁵⁵, futur huissier du Conseil Supérieur de Québec⁵⁶, l'unique survivante du premier lit, Marie-Anne Marec.

Pendant que Marie-Marguerite était partagée entre des événements heureux et douloureux et qu'elle était témoin de l'instabilité d'emploi de son mari, sa soeur Marie semblait mener jusque-là une vie sans histoire, depuis le décès de son fils unique en 1718⁵⁷. En 1736, elle fait son testament⁵⁸ avec son

(43) Beudet, abbé L., *Recensement de la ville de Québec pour 1716*, Québec, 1887, 44 et 10.

(44) Notre-Dame, Québec, 8 août 1719.

(45) Enfants de Joachim Marec et de Marie-Marguerite Edmond : François-Jean (1713-); Marie-Marguerite (1715-); Charlotte (1717); Marie-Anne (1718; 1er mariage 23 mai 1735 Pierre Courtin; 2e mariage 21 mai 1753 François Héault; sépulture 11 juin 1756); Marie (1720-1725).

(46) Recensement 1744 : *Pierre Depois, veuf, cordonnier 59 ans, Marguerite Depois, 9 ans*, RAPQ, 1939-1940, 112.

(47) Du Breuil, 15 novembre 1723.

(48) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, 30 avril 1731.

(49) Pièces, 27 juillet 1733.

(50) Pièces, 18 décembre 1734.

(51) Pièces, 8 mai 1736.

(52) Dufresne, 16 janvier 1743.

(53) Enfants de Pierre Depois et de Marie-Marguerite Edmond : Pierre-François (1721-1722); anonyme (1723) et son jumeau Pierre (1723-1729); Jeanne (1726-1733); Charlotte (1729-1733); Marie-Catherine (1733); Marie-Marguerite (1735-).

(54) Frégault, Guy, *La civilisation de la Nouvelle-France*, Pascal, Montréal, 39 : *Les ravages épidémiques qui dans la seule année 1723-1733 enlevaient près de deux mille personnes* (citant Beauharnois et Hocquart, 14 octobre 1733).

(55) Notre-Dame, Québec, 23 mai 1735.

(56) *Insinuations*, 24 mai 1735.

(57) Jacques Cotard, 23 janvier - 20 février 1718.

(58) Boisseau, 29 août 1736.

mari qu'elle perd bientôt. Elle quitte la *Confrérie de Saint-Anne* en 1739 et un service lui est fait de son vivant le 9 juillet⁴¹, plus de trois mois avant son admission à l'Hôtel-Dieu. Elle ordonne alors, dans un nouveau testament, qu'*il soit dit cent basses messes . . . par les révérends pères Récollets . . . que son corps soit inhumé dans le cimetière des pauvres dudit Hôtel-Dieu*⁵⁹. L'inventaire révèle qu'elle laisse plus de dettes qu'elle n'a de biens⁶⁰. Son décès et sa sépulture sont consignés dans le registre mortuaire de l'Hôtel-Dieu⁶¹: *Hémon, Marie 39 ans, veuve Coutard, native de Boston, 6-7 novembre 1739.*

Marie-Marguerite ne survivra pas longtemps au décès de sa soeur. Elle sera d'abord témoin de la mort de sa mère survenue en juin 1741 et, sept semaines plus tard, le 16 août, elle partira à son tour laissant son mari et leur fille de six ans. Voici ce qu'en conservent les registres:

Le dix septième d'août mil sept cent quarante et un a été inhumé dans le cimetière le corps de Marguerite Emond femme de Parisien De Poix âgée de 48 ans decedée hier après avoir reçu les sacremens de l'Eglise . . .

Deuxième génération

Jean-Baptiste Hémon/Emond

À Québec, aucun des actes relatifs à la famille de Jean-Baptiste Edmond ne laisse soupçonner l'existence de son fils, lui aussi dénommé Jean-Baptiste. Le fils et le père n'ont pas que le nom de commun. Les années de jeunesse du premier restent aussi mystérieuses que celles du second. Les circonstances qui ont amené le fils à Montréal sont encore plus obscures que celles qui ont fait passer le père de la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France. Moins de deux ans après le décès de Marie-Marguerite, le notaire Dufresne de la région de Montréal reçoit *Jean-Baptiste Emond, natif de la paroisse Saint-Joachim proche de Québec, fils de Jean-Baptiste Emond, vivant maître cordier*. Il s'y présente avec sa femme dans le but de régler *la succession de feu Jean-Baptiste Emond son père, de la succession de feu Marie Emond femme de Cotard et celle de Marguerite Emond, soeurs, femme de feu Parisien . . .* dont ils sont les seuls héritiers desdits dénommés ci-dessus⁵².

Le contrat et l'acte de leur mariage passés vingt-cinq ans plus tôt, les 7 et 8 août 1718, ne sont pas moins concis qu'explicites sur l'identité de Jean-Baptiste,

. . . Jean-Baptiste Hémon (Haimon, âgé de vingt ans) demeurant en cette ville, fils de feu (Jean) Baptiste Hémon, cordier de vocation, et de Marie Quelay sa femme (Queslas ses père et mère) de la paroisse de Québec . . . et Jean Gibault, farinier, et Anne Paviot sa femme stipulant

(*) Variantes du contrat ou son complément, les textes entre parenthèses sont de l'acte.

(59) Pinguet, 30 octobre 1739.

(60) Pinguet, 9 novembre 1739.

(61) Mémoires, 1955, 235.

*pour Louise-Marguerite Gibault, leur fille (âgée de vingt ans), à ce présent et de son consentement . . .*⁶²

Jean-Baptiste Hémon serait donc né en 1698, ce qui en fait le benjamin de la famille. S'il est, en 1716, le domestique *Jean-Baptiste* de la veuve Marie-Catherine Ruette d'Auteuil, le remariage de celle-ci⁶³, vers 1717, a pu l'obliger à chercher refuge ailleurs et c'est à Montréal qu'on le découvre, l'année suivante, dans la famille Gibault.

Jean Gibault est le fils de Gabriel Gibault dit Poitevin, soldat de la compagnie de *Saurel* du régiment de Carignan et originaire de Lusignan, département de la Vienne. Gabriel⁶⁴ avait reçu en 1674, de M. de la Valtrie, une concession de soixante arpents de superficie le long du fleuve⁶⁵. Il y est recensé en 1681 avec sept enfants; il a quatre bêtes à cornes, 12 arpents en valeur et un fusil⁶⁶. Jean, l'aîné alors âgé de 13 ans, est confirmé cette même année⁶⁷ et se marie en 1692⁶⁸ avec Anne Paviot, la fille aînée d'un soldat de la compagnie de Lafouille du même régiment, Jacques Paviot dit Lapensée. C'est de ce mariage qu'est issue la future épouse de Jean-Baptiste Hémon à qui le père vient d'accorder la main, Louise-Marguerite.

L'année de naissance de celle-ci⁶⁹, Jean Gibault est meunier⁷⁰. Meunier ou farinier, Jean a trouvé, grâce au labeur exemplaire de son père, les moyens de subsistance suffisants pour élever les neuf enfants qui ont survécu aux seize que sa femme a mis au monde. Il donne plutôt l'impression d'être à l'aise; en effet,

ledit Gibault et sa femme ont promis et promettent donner et fournir dans le cours de la présente année à la future épouse la quantité de vingt-cinq minots de blé froment pour leur subsistance et un buffet à leur usage, un cochon, une couverture catalogne presque neuve et un lit garni tel qu'elle s'en sert actuellement . . .

Une telle dot et la vache que donne le cousin de la future épouse contrastent étrangement avec le silence fait sur l'apport du futur époux; il est permis de conclure que Jean-Baptiste Hémon est alors matériellement dépourvu.

Le fait de constater sa présence dans la famille Gibault n'indique pas le motif qui l'y a mené. Mais ce contrat *fait et passé audit Villemarie dans la maison d'Étienne Gibault* introduit un élément susceptible de jeter un peu de

(**) En surcharge, on y lit trente-cinq.

(62) Raimbault, 7 août 1718; Notre-Dame, Montréal, 8 août 1718.

(63) Tanguay, III, 369: *Elle épouse vers 1717 Charles Potier, chevalier de Courcy*; IV, 420. Mémoires, V, 10: *Grand Armorial de France*.

(64) Notre-Dame, Québec, 30 octobre 1667.

(65) Frérot, 30 octobre 1674.

(66) Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens-Français*, Vol. 3, T. 5, 65.

(67) Saint-Antoine de Lavaltrie, 12 juillet 1681.

(68) Contrecoeur, 17 septembre 1692.

(69) Notre-Dame, Montréal, 11 juillet 1698.

(70) Basset, 16 août 1698.

lumière sur ce mystère: Étienne a, en 1710 épousé⁷¹ une *Anglaise* de Québec nommée *Marie-Marguerite Hausteïn*, faite captive elle aussi en Nouvelle-Angleterre⁷². Contrairement à Jean-Baptiste Edmond, elle a fait connaître son lieu d'origine; elle vient de York, Maine⁷³. Que Jean-Baptiste Hémon l'ait connue, du moins par son père, paraît plausible car l'*ordonnance qui fait défense aux prisonniers anglais qui sont dans la ville de Québec de s'attrouper tant dans les rues que dans les maisons*⁷⁴ enlève toute équivoque sur la faculté pour les prisonniers de circuler librement et de se retrouver entre eux. Il n'est donc pas alors exclu que Marie-Elisabeth Austin ait, après son mariage, entretenu des relations avec Jean-Baptiste Hémon, qu'elle l'ait même présenté à la famille de son mari qui l'aurait, en quelque sorte, adopté au point de l'intégrer par les liens du mariage.

On peut penser qu'après leur mariage, les époux Hémon se sont installés chez leur oncle Etienne Gibault, rue de l'Hôpital. *La rue de l'Hôpital*, écrit Massicotte, *est le tronçon d'une route qui . . . finissait à l'Hôtel-Dieu* (au sud-est), bornée et alignée *depuis la rue Saint-François jusqu'à la rue Saint-Jean*⁷⁵. Etienne Gibault y possède effectivement deux emplacements. Le premier, *d'environ trente pieds sur environ vingt-cinq*⁷⁶, est situé sur le côté sud de la rue; il est revendu en 1722. Le deuxième, de *quarante-deux pieds sur le niveau de la rue de l'Hôpital et environ soixante pieds de profondeur*, a été, d'après le Livre terrier, *acquis de Mr de Radisson par Etienne Gibault ensaisiné le 17 août 1714, puis par Gabriel Gibault*⁷⁷, mais sans qu'on en précise la date. Ce Gabriel Gibault possède, d'autre part, une maison de trente-six pieds sur vingt sur la rue Saint-Pierre⁷⁸. Elle est le lieu d'élection du domicile de son père, à la suite d'une transaction⁷⁹. Ainsi, si l'aveu et dénombrement de 1731 reconnaît deux emplacements à Gabriel et aucun à Étienne, certains actes mentionnent pour leur *exécution la maison d'Etienne Gibault seize rue de l'Hôpital*⁸⁰ comme domicile de l'une des parties.

Jean-Baptiste et Louise-Marguerite ont, selon toute probabilité, habité avec Etienne pour le temps où celui-ci est resté propriétaire de son deuxième

(71) Lavaltrie, 7 janvier 1710.

(72) Fillé de Matthew Austin et de Mary Littlefield; Register, 1914, 344-348 donne ses ascendants jusqu'en Angleterre.

(73) *Vital Records of York, Maine* in Register, 1955, 300 et Register, 1956, 59: enfants et ses deux soeurs.

(74) Ordonnances, I, 120, 30 mai 1711.

(75) Massicotte, E.-Z., *Quelques rues et faubourgs du vieux Montréal* in *Les cahiers des Dix*, I, 123-124.

(76) Livre terrier, lot 105 L6 in *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 11e livraison, 146.

(77) Livre terrier, lot 105 L4, idem, 145.

(78) *Aveu et dénombrement de la Seigneurie de l'Île de Montréal* in RAPQ, 1941-1942, 63.

(79) Raimbault, 19 février 1727.

(80) Raimbault, 20 juillet 1929 et 19 octobre 1731.

emplacement, soit jusque vers 1729: leur enfant baptisé l'année précédente l'est à Notre-Dame et le suivant l'est à Pointe-Claire en 1730. Ils auraient ainsi passé dix ans là où c'est maintenant

Gabriel Gibault qui possède un emplacement de quarante-deux pieds de front sur trois pieds de profondeur sur lequel il y a une maison construite en bois à un étage de trente-deux pieds de front sur vingt-deux pieds de profondeur, les surplus dudit emplacement étant en cour*⁸¹.

Situé sur le côté nord de la rue, cet emplacement était le deuxième à partir de la rue Saint-Jean.

Si Jean-Baptiste Hémon est totalement démuné à son arrivée à Villemarie, il tient à gagner honorablement sa vie et choisit le métier de son beau-père. En 1722, son beau-frère René Bénard devient preneur du *moulin du fort* à Lachine, alors qu'il l'est déjà de celui du Bout de l'Île. Il convient avec les Seigneur de l'Île de Montréal de confier le moulin de Sainte-Anne à Jean-Baptiste, aussi,

*Le Sieur de Chaumaux a consenti que le nommé Hémond entre en sa place pour exploiter la ferme dudit moulin de Sainte-Anne qu'il tenait à bail pour trois années . . .*⁸²

C'est la première fois que Jean-Baptiste Hémon prend la responsabilité d'exploiter un moulin à farine et René Bénard *se constitue pledge et caution dudit Aymond envers lesdits Sieurs Seigneurs ce acceptant.*

Les bailleurs se montrent satisfaits de leur jeune preneur car ils ne paraissent pas hésiter, en 1725, à lui renouveler le bail pour trois autres années et, cette fois, sans garant.

*Maurice Courtois a reconnu et confessé avoir audit nom baillé et délaissé à titre de loyer du douzième mars dernier jusqu'à trois ans . . . et promet garantir faire jouir pendant ledit temps à Jean-Baptiste Aymond, farinier demeurant actuellement audit moulin de Sainte-Anne, à ce présent et acceptant . . . avec la maison attenante pour son logement . . .*⁸³

Peut-être par amour de son métier et peut-être encouragé par le succès obtenu, Jean-Baptiste Hémon s'enhardit et se lance dès l'année suivante dans l'exploitation d'un autre moulin, situé celui-là à Boucherville.

*René Boucher, Sr de Laperrière . . . a volontairement reconnu et confessé avoir baillé par les présentes . . . à Jean-Baptiste Emon, maître farinier à ce présent et acceptant pour ledit temps de trois ans le moulin à vent de ladite dame Boucher situé audit Boucherville . . .*⁸⁴

Pour être maître en un métier, il fallait avoir franchi deux autres étapes dont la première est l'apprentissage. Si aucune mention n'en est faite, on peut

(*) Le livre terrier donne soixante pieds, voir note 77.

(81) *Aveu et dénombrement*, idem, 59.

(82) Raimbault, 26 juin 1722.

(83) Raimbault, 8 mai 1725.

(84) Tailhandier, 30 avril 1726.

facilement deviner que Jean-Baptiste s'y est soumis. On sait qu'en 1719 Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice ont *baillé à titre de Ferme pendant trois années entières . . . à Jean Gibault . . . acceptant deux moulins à vent sis près de cette ville, l'un dit moulin du fort et l'autre, de Sainte-Anne . . .*⁸⁵. Il est pensable que le preneur Gibault ait considéré son gendre Jean-Baptiste comme *apprenti* farinier au moulin de Sainte-Anne. Sans le mot, le bail de 1722 en faisait effectivement un *compagnon*; et voilà qu'en 1726, il peut se présenter comme *maître*.

Vers la fin de cette même année, Jean-Baptiste Hémon est mêlé à une altercation et traîné en justice par Pierre Groux qui porte plainte contre *lesdits Gibault, père, Joseph Réaume, Jean-Baptiste Emond et Pierre Gibault, fils, tous accusés d'avoir insulté, maltraité, meurtri de coups et déchiré ledit Groux . . .*⁷⁹ Les parties tentent, en 1727, de régler à l'amiable leur différend: *lesdits Gibault, père, Emond et Pierre Gibault fils se sont obligés solidairement bailler, fournir et payer audit Groux, pour le dédommager et indemniser des frais, procédures et poursuites, la quantité de cent minots de blé et de deux minots pour émoluments des présentes* alors que Réaume devra ajouter vingt-cinq minots pour que la victime retire sa plainte.

En 1728, c'est la fin du bail du moulin de Sainte-Anne et, en 1729, de celui de Boucherville. Jean-Baptiste les renouvelle-t-il ou ne les renouvelle-t-il pas, rien ne permet de trancher: on sait seulement que le moulin de Sainte-Anne est baillé⁸⁶ à Pierre Gibault en 1729. A-t-il trouvé trop astreignantes les conditions posées par les propriétaires de moulins? À Boucherville, pour conditions posées par les propriétaires de moulins? À Boucherville pour

*udit moulin et de quatre arpents de terre en superficie et une douzaine de poules et oeufs, Jean-Baptiste doit entretenir ledit moulin de toutes menues réparations et, en outre, moyennant la quantité de quatre-vingt-huit minots de blé par chaque année . . . plus . . . douze douzaines d'oeufs et douze poules par chaque année . . . et à la fin dudit bail rendre autant de poules et coqs comme il a reçu et ledit moulin en bon état . . .*⁸⁴

Pour ce qui est de celui de Sainte-Anne, Jean-Baptiste devait

*entretenir ledit moulin et bâtiment de toutes menues réparations et payer la moitié de toutes les grosses . . . et, en outre, moyennant la quantité de cent minots de blé froment . . . et encore douze poules et douze douzaines d'oeufs pendant le cours de chaque année et un cochon de dix-huit mois aussi par chaque année . . . et à la fin rendre ledit moulin et ustensiles en bon état . . . avec les susdits douze poules et même lesdits deux cochons . . .*⁸³

Comment Jean-Baptiste s'acquitte-t-il de ses obligations? Il est difficile de le savoir. Cependant, treize ans après son mariage, deux documents laissent

(85) David, 16 août 1719.

(86) Raimbault, 18 juillet 1729 (la minute manque).

souçonner ou qu'il n'a pas été très heureux dans l'exercice de son métier ou qu'il cherche un moyen de subsistance plus rémunérateur. Ainsi, en mai, 1731, *Jean-Baptiste Emond, demeurant en cette ville, s'est volontairement engagé à Messieurs Jean François Malhiot, François Poulin Francheville, Charles Nolan Lamarque et Ignace Gamelin . . . pour aller en qualité de matelot . . . aux Îles, en France ou autres lieux et destinations . . . moyennant la somme de vingt livres par mois . . .*⁸⁷

La destination montre clairement qu'il se met au service d'Ignace Gamelin, car

*Gamelin exploite un commerce de gros et de détail dans la région de Montréal . . . Il s'approvisionne à La Rochelle . . . pour le transport des marchandises entre la France, les Antilles et la Nouvelle-France, Gamelin et ses associés . . . peuvent compter sur leur navire, le Montréal . . .*⁸⁸

Si un tel voyage a fait oublier à Jean-Baptiste ses soucis, il ne l'a pas tenu quitte de ses obligations.

À l'automne de cette même année 1731, Jean-Baptiste et sa femme reconnaissent une obligation à l'endroit des propriétaires de moulins:

*Le sieur Emond et Louise Gibault ont volontairement reconnu et confessé devoir bien et justement à M. Laurent Clérembert, prêtre et économiste du Séminaire . . . la quantité de cent cinq minots de blé pour arrérages des fermages des moulins . . .*⁸⁹

Cet engagement se fait avec dépens et avec la garantie de tout ce qu'ils possèdent, ainsi

laquelle dite quantité de cent cinq minots de blé lesdits débiteurs . . . ont promis rendre, bailler et payer à mesdits Sieurs Seigneurs à peine de tous dépens, dommages et intérêts, sous l'obligation et hypothèque de tous leurs biens meubles et immeubles, présents et à venir qu'ils ont pour ce affectés, obligés et hypothéqués . . .

Si on pouvait faire l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Hémon, on risquerait de découvrir que son unique richesse réside dans ses six enfants. Il a dû, malgré tout, honorer son obligation puisque ses créanciers lui accordent une concession au bout de l'Île, concession qu'il délaise en 1739 en faveur d'un de ses fils. En effet, Joseph vend, en 1743,

*une terre sise et située à la côte Ste-Marie, paroisse de Ste-Anne, à lui appartenant comme l'ayant acquise de Sr Jean Baptiste Emond, son père, et audit Emond à lui appartenant comme étant en jouissance depuis quatre ans . . . sans contrat de concession de MM. les Seigneurs de Montréal . . .*⁹⁰

(87) Adhémar, 26 mai 1731.

(88) *Dictionnaire Biographique du Canada*, Presses de l'Université Laval, IV, 307.

(89) Raimbault, 19 octobre 1731.

(90) Dufresne, 17 janvier 1743.

Qu'est-ce qui pousse Jean-Baptiste à abandonner sa terre? Est-ce le peu de goût pour la culture du sol? Veut-il avantager son fils? A-t-il la nostalgie de son premier métier? Toutes ces raisons ont pu peser lourd dans sa décision de reprendre son métier de meunier.

Il est effectivement, en 1743, *farinier au moulin de l'île perrot* où il est établi avec sa famille: Joseph, au moment de sa transaction, est *habitant de l'île perrot*⁹¹. L'exploitation du moulin de ce lieu ne lui procure pas de revenus suffisants pour assurer l'entretien de sa famille qui compte encore huit enfants, l'aînée ayant déjà quitté la maison. Aussi, lorsque lui parvient l'héritage de sa famille, Jean-Baptiste Hémon en vend aussitôt les droits à un négociant, ce qui lui permet de rembourser *la somme de soixante et neuf livres et dix sols que lesdits vendeurs ont reconnu et confessé avoir reçu dudit acquéreur avant la passation des présentes dont quittance*⁵².

A-t-il continué à exercer son métier? Le seul acte qui mentionne par la suite le nom de Jean-Baptiste Hémon ne fait pas état de sa profession. Il est présent au mariage de sa fille Marie-Anne, le 5 mai 1749, et, le 20 avril 1750, il est porté défunt à celui de son fils Joseph. À 52 ans, Jean-Baptiste Hémon disparaît aussi mystérieusement qu'il est apparu, après une vie de labeur toute vouée à sa famille. Sa femme, Louise-Marguerite Gibault, lui survivra presque dix ans. Elle sera inhumée dans le cimetière de la paroisse de Sainte-Anne, le 27 mars 1759.

* * *

La postérité

Des neuf enfants que laisse Jean-Baptiste Hémon, il s'y trouve trois filles: Louise épouse Paul Léger dit Parisien dont les descendants se répandent dans la région; Marie-Anne épouse Antoine Clément dit Larivière et leurs enfants n'atteignent pas l'âge adulte; Marie-Joseph suit son mari, Jean-Baptiste Crête, qui s'établit à Détroit. Au nombre des garçons, Joseph, marié à Marie-Anne Sérat dit Coquillard, a d'abord fait l'acquisition d'une terre à l'Île Perrot mais préfère voyager. Il vend sa terre en 1761, dépose sa famille à Montréal et devient voyageur de métier. Ses petits-fils meurent en bas-âge. Comme Antoine et François restent célibataires, seuls Jean-Baptiste, Joseph dit Joson et Etienne assurent une descendance qui se perpétue jusqu'à ce jour.

Si Jean-Baptiste est attiré par le goût du voyage, il n'en fait pas un métier. Il épouse Angélique Moineau, petite-fille de Michel Janmoneau de Dangé (Vienne), se livre à l'agriculture à Vaudreuil, où il est marguillier de la paroisse. Il est le pionnier d'au moins cinq générations de cultivateurs à Vaudreuil et dans le comté de Soulanges. Des membres de la quatrième génération et ceux des suivantes franchissent la frontière ontarienne et le fleuve Saint-Laurent pour s'établir aussi bien à Valleyfield que dans le comté de Glengarry,

(91) Dufresne, 16 janvier 1743.

d'où il s'en trouvera pour prendre la direction de Montréal.

Joseph dit Joson a pris lui aussi quelques engagements mais fut, à l'instar de son frère, cultivateur à Vaudreuil. Il épouse Thérèse Lalonde, une jeune veuve qui lui donne quatre enfants dont un fils qui laisse une nombreuse postérité. L'un de ses petits-fils, François-Xavier, se transporte avec sa famille à Beauharnois alors que l'autre, Paul, vivant à Vaudreuil voit trois de ses fils partir pour la Gatineau où ils fondent autant de foyers dont sont issus tous les Emond du comté.

Etienne élit domicile à Lachine. Sa vie est de courte durée car il périt au cours d'un voyage dans les pays d'en-haut, après six ans de vie commune avec Marie-Josephte Brunet dite Bourbonnais. Incidemment son petit-fils se noie dans le canal Lachine. Ses descendants s'implanteront à Lachine pour quelques générations avant de joindre Montréal.

Tels sont les points de chute de la petite armée de descendants de Jean-Baptiste Edmond tout au long de dix générations. Ceux qui vivent aujourd'hui sont identifiés sous le patronyme qu'ils signent Emond ou Hémond. □

RÉFÉRENCES

- | | |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Insinuations | <i>Inventaire des insinuations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France</i> , Pierre-Georges Roy, Beauceville, 1921. |
| Manuscrits | <i>Collections de Manuscrits . . . relatifs à la Nouvelle-France</i> , A. Côté, 1884. |
| Mémoires | <i>Mémoires de la Société Généalogique canadienne-française</i> , Montréal |
| Ordonnances | <i>Inventaire des ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France</i> , Pierre-Georges Roy, Beauceville, 1919. |
| Pièces | <i>Inventaire des pièces détachées de la Prévôté de Québec</i> . |
| RAPQ | <i>Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec</i> . |
| Registres | <i>Inventaire des registres de l'état civil conservés aux archives judiciaires du Québec</i> , P.-G. Roy, Beauceville, 1921. |
| Register | <i>New England Historic and Genealogical Register</i> , Boston. |
| Research | <i>Genealogical Research, Methods and Sources</i> by <i>The American Society of Genealogists</i> , Milton Rubincam, Washington, 1960. |